

**Agir en faveur de l'emploi et des entreprises****P1****Accompagner les talents et les ambitions collectives****E400**

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles et suivants, L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Education,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 novembre 2018 attribuant une subvention de 2 500 000 € à Nantes Université pour le projet I-Site NExT et approuvant la convention correspondante,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2018 approuvant l'appel à candidatures « Etoiles montantes en Pays de la Loire »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 septembre 2020 attribuant une subvention de 2 713 068 € à Nantes Université pour le projet I-Site NExT et approuvant la convention correspondante,
- VU** la délibération du Conseil régional du 13 novembre 2020 approuvant le règlement d'intervention du dispositif régional Envoléo,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le règlement d'intervention Impulsion,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 septembre 2021 approuvant le projet « HELIOPREDICT » dans le cadre de l'appel Etoiles montantes et octroyant une subvention d'un montant total de 105 289€ à Nantes Université pour la mise en place de ce projet,

- VU** la délibération de la Commission Permanente du 25 février 2022 approuvant l'appel à projets PULSAR ,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 23 septembre 2022 approuvant le projet « SAMiL » dans le cadre du dispositif PULSAR 2022 et octroyant une subvention d'un montant total de 5 740€ à Le Mans Université pour la mise en place de ce projet.
- VU** la délibération de la Commission permanente du 18 novembre 2022 approuvant le projet « HOLISTIC » dans le cadre de l'appel Etoiles montantes et octroyant une subvention d'un montant total de 130 224 € à ONIRIS pour la mise en place de ce projet.
- VU** la délibération du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant la révision du règlement d'intervention Impulsion,
- VU** la délibération du Conseil régional du 10 février 2023 approuvant le règlement d'intervention du dispositif régional Envoléo,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 22 septembre 2023 approuvant les termes de la présente convention relative au fonctionnement et déploiement du dispositif PEPITE.
- VU** la délibération de la Commission permanente du 17 novembre 2023 approuvant l'avenant n°1 à la convention n°2018 11944 relative au projet I-Site NExT, porté par Nantes Université,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 9 février 2024 approuvant le Règlement d'intervention et l'avenant-type « Etoiles montantes »
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré, décide,

**IMPULSION**

**D'ATTRIBUER**

à l'association Article 1 une subvention de fonctionnement forfaitaire de 7 000 € pour soutenir le développement des actions de mentorat en 2024 dans le cadre de l'affectation votée par délibération du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 (dossier 2023\_00640),

**D'AUTORISER**

la prise en compte des dépenses à compter du 1er janvier 2024 sur les postes de dépenses « Frais de fonctionnement » et « Déplacements, missions ».

**D'ATTRIBUER**

à l'UFEP une subvention de fonctionnement forfaitaire de 4 330 € pour soutenir l'organisation de la rencontre inter-écoles- qui s'est déroulée à l'Institut Agro Rennes Angers - campus d'Angers du 25 au 27 octobre 2024 sur les postes de dépenses "évènements », «Repas», «Déplacement

», et «Communication » dans le cadre de l'affectation votée par délibération du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 (dossier 2023\_00640).

PEPITE PAYS DE LA LOIRE

D'ATTRIBUER

à Nantes Université une subvention de fonctionnement pluri-annuelle de 192 000 € sur un montant subventionnable de 750 388 € (TTC),

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante,

D'APPROUVER

la convention présentée en annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

PRIME BOOSTER

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 250 000 € pour la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route en faveur de l'entrepreneuriat étudiant en faveur de la prime "booster".

D'AUTORISER

la levée de la mise en remboursement du forfait Envoléo et les dérogations pour le maintien de l'aide versée aux étudiants, listés en annexe 2, et de valider définitivement l'attribution de ces aides.

D'ATTRIBUER

à Handisup, une subvention de fonctionnement de 12 000 € sur un montant subventionnable de 20 000€ TTC au titre de son plan d'actions en faveur des étudiants en 2024,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 12 000 €.

Etoiles montantes en Pays de Loire :Lauréats de l'appel 2021 et 2022

D'APPROUVER

la prolongation de la durée d'éligibilité des dépenses et la validité de l'aide de la convention n°2021\_12319 «Etoiles montantes en Pays de la Loire 2021 » relative au projet HELIOPREDICT porté par Nantes Université ;

D'APPROUVER

la prolongation de la durée d'éligibilité des dépenses et la validité de l'aide de la convention n°2022\_11805 «Etoiles montantes en Pays de la Loire 2022 » relative au projet HOLISTIC porté par ONIRIS ;

D'AUTORISER

la Présidente à signer les deux avenants n°1 qui seront établis selon les avenant-types approuvés en Commission permanente en date du 9 février 2024.

PULSAR: Lauréats de l'appel 2022

D'APPROUVER

la prolongation de 12 mois, soit jusqu'au 1er octobre 2026, de la validité de l'aide de l'arrêté «PULSAR 2022 » (dossier n°2022\_09748) relatif au projet SAMil porté par Le Mans Université;

D'AUTORISER  
la Présidente à signer l'arrêté modificatif correspondant.

CONNECT TALENT - Projet LIGEROB

D'ATTRIBUER

à l'Ecole Centrale de Nantes, une subvention d'investissement de 464 000 euros sur un montant subventionnable de 914 000 euros HT pour le soutien au projet Connect Talent LIGEROB,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention établie suivant la convention-type approuvée en Commission permanente du 17 novembre 2017.

Trajectoire Europe de la recherche ligérienne : soutien au projet BREATH

D'AFFECTER

une autorisation de programme de 600 000 € afin de favoriser le lancement du programme doctoral BREATH au croisement de la santé et des Sciences Humaines et Sociales de la Région,

Projet NEXT - Avenant n°2

D'APPROUVER

l'avenant n°2 à la convention NExT n° 2018-11944 présenté en annexe 3,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

Projet NEXT - Avenant n°1

D'APPROUVER

l'avenant n°1 à la convention NExT n° 2020-10322 présenté en annexe 4,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : Laurent DEJOIE, Constance NEBBULA, Jean-Luc CATANZARO, Samia SOULTANI-VIGNERON.

REÇU le 28/11/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs